

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

Subvention association 2023	1-19
Subvention complexe sportif à l'agence nationale du sport	21
Convention relative à la gestion de la traversée de Mallemoisson sur la route nationale 85	23

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 12 juillet 2023**

Date de la convocation: 07 juillet 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle COLLOMP, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 8	Représentés : Olivier ORS par Isabelle DELAMARE, Michèle SENEQUIER par Jean-Pierre HOSTACHY
Votants: 10	Excusés : Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET
Pour: 8	Absents : Emmanuelle MARTIN
Contre: 0	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE
Abstentions: 2	

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION GDA**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2023 attribué
GDA	50€

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer à l'association la somme de 50.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 12 juillet 2023**

Date de la convocation: 07 juillet 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle COLLOMP, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 8	
Votants: 10	Représentés: Olivier ORS par Isabelle DELAMARE, Michèle SENEQUIER par Jean-Pierre HOSTACHY
Pour: 8	Excusés: Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET
Contre: 0	
Abstentions: 2	Absents: Emmanuelle MARTIN
	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION OISDB**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Le maire précise que la subvention à l'OISDB est constituée d'une part de la subvention communale de 600.00 € et d'autre part de la compensation de Provence Alpes Agglomération de 1546.00 €.

Association	Montant 2023 attribué
OISDB	2146.00 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 2146.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**



COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 12 juillet 2023**

Date de la convocation: 07 juillet 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle COLLOMP, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 8	Représentés : Olivier ORS par Isabelle DELAMARE, Michèle SENEQUIER par Jean-Pierre HOSTACHY
Votants : 10	Excusés : Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET
Pour : 8	Absents : Emmanuelle MARTIN
Contre : 0	Secrétaire de séance : Isabelle DELAMARE
Abstentions : 2	

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION LE GRILLON BUISSONNIER**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2023 attribué
LE GRILLON BUISSONNIER	750 €

Oùï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer à l'association la somme de 750.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/07/2023
004-210401105-20230712-DE 2023_014-DE

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 12 juillet 2023**

Date de la convocation: 07 juillet 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle COLLOMP, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 8	
Votants: 10	Représentés: Olivier ORS par Isabelle DELAMARE, Michèle SENEQUIER par Jean-Pierre HOSTACHY
Pour: 8	Excusés: Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET
Contre: 0	
Abstentions: 2	Absents: Emmanuelle MARTIN
	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION LA BOULE DUYES BLEONE**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

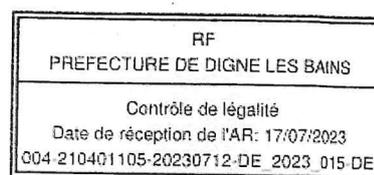
Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2023 attribué
LA BOULE DUYES BLEONE	150€

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 150.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 12 juillet 2023**

Date de la convocation: 07 juillet 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle COLLOMP, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 8	
Votants: 9	Représentés: Olivier ORS par Isabelle DELAMARE, Michèle SENEQUIER par Jean-Pierre HOSTACHY
Pour: 7	Excusés: Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET
Contre: 0	
Abstentions: 2	Absents: Emmanuelle MARTIN
	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION JOYEUX GRILLONS**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2023 attribué
JOYEUX GRILLONS	1050€

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 1050.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 12 juillet 2023**

Date de la convocation: 07 juillet 2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Isabelle COLLOMP, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 8	
Votants: 10	Représentés: Olivier ORS par Isabelle DELAMARE, Michèle SENEQUIER par Jean-Pierre HOSTACHY
Pour: 8	Excusés: Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas POUDROUX, Raphael PIERRET
Contre: 0	
Abstentions: 2	Absents: Emmanuelle MARTIN
	Secrétaire de séance: Isabelle DELAMARE

SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION DYNAMIC CLUB JUDO**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2023 attribué
DYNAMIC CLUB JUDO	150€

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer à l'association la somme de 150.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**